

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 049 247

②1 N° d'enregistrement national : **16 52625**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 S 1/40 (2017.01), B 60 S 1/34**

⑫ **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 25.03.16.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 29.09.17 Bulletin 17/39.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE
Société par actions simplifiée — FR.

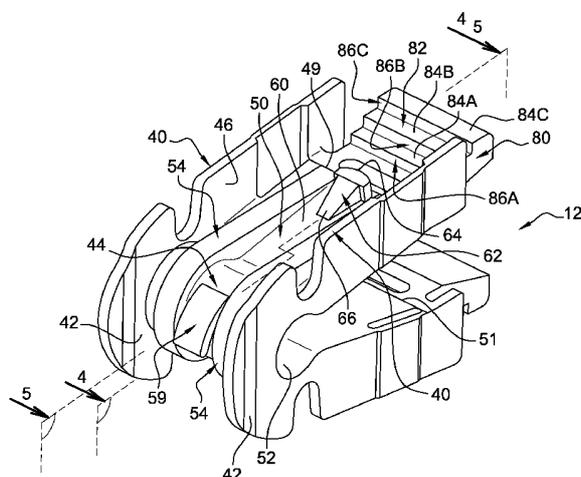
⑦2 Inventeur(s) : GAUCHER VINCENT, HOUSSAT
STEPHANE et JOMARD OLIVIER.

⑦3 Titulaire(s) : VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE
Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE
SERVICE PROPRIETE INDUSTRIELLE.

⑤4 **ADAPTATEUR DE RACCORDEMENT DE L'EXTREMITÉ LIBRE D'UN BRAS D'ESSUIE-GLACE, ET ENSEMBLE COMPORTANT UN ADAPTATEUR ET UN BRAS D'ESSUIE-GLACE.**

⑤7 L'invention propose un adaptateur (12) qui comprend un corps avant (44) de profil externe convexe, destiné à être reçu dans un fond avant concave (28) d'un crochet d'extrémité en U d'un bras d'essuie-glace, et au moins une branche (50) qui s'étend longitudinalement vers l'arrière depuis le corps avant (44) et qui porte un ergot de verrouillage (62) en saillie destiné à être reçu dans une lumière de verrouillage (34) du crochet d'extrémité, caractérisé en ce qu'il comprend une série de crans (86A, 86B, 86C) transversaux de positionnement longitudinal de l'adaptateur, qui sont décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre dont l'un ou l'autre est destiné à coopérer avec un bord transversal en vis-à-vis du crochet d'extrémité, en fonction de la dimension du crochet d'extrémité, en permettant ainsi l'utilisation d'un même modèle d'adaptateur pour le raccordement de bras d'essuie-glace de différentes dimensions.



FR 3 049 247 - A1



"Adaptateur de raccordement de l'extrémité libre d'un bras d'essuie-glace, et ensemble comportant un adaptateur et un bras d'essuie-glace"

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

5

L'invention concerne un adaptateur, aussi appelé pièce de raccordement, utilisé pour raccorder l'extrémité libre d'un bras d'essuie-glace à un élément d'une structure de support d'une lame d'essuyage d'un balai d'essuie-glace.

10

L'invention concerne aussi un ensemble comportant un tel adaptateur et un bras d'essuie-glace.

ARRIERE PLAN TECHNIQUE DE L'INVENTION

15

L'invention concerne plus particulièrement un adaptateur pour raccorder une extrémité en forme de crochet en U du bras d'essuie-glace à un axe d'articulation qui s'étend transversalement entre deux joues latérales parallèles de l'élément de support de la lame d'essuyage, cet élément de support étant par exemple réalisé sous la forme d'un étrier principal d'articulation.

20

Selon une conception connue d'un tel adaptateur de raccordement, il comporte deux ailes latérales parallèles dont les faces externes verticales sont prévues pour être reçues transversalement entre les faces internes verticales opposées en vis-à-vis de joues latérales parallèles de l'élément de support et dont les faces internes en vis-à-vis sont prévues pour coopérer avec les bords latéraux parallèles et verticaux du crochet d'extrémité du bras d'essuie-glace.

25

30

Dans une telle conception, les ailes parallèles sont reliées entre elles par un corps transversal avant qui se prolonge longitudinalement vers l'arrière par deux branches opposées et

qui délimite un logement de palier dans lequel peut être introduit l'axe d'articulation.

Le corps avant est délimité par une surface cylindrique externe convexe qui est reçue dans un fond concave
5 complémentaire du crochet en U de l'extrémité du bras d'essuie-glace.

Un tel type d'adaptateur est satisfaisant et permet notamment de réaliser de manière simple le montage d'un balai d'essuie-glace sur l'extrémité libre en forme de crochet en U du
10 bras d'essuie-glace.

De manière connue, la partie principale du corps du bras d'essuie-glace et sa portion d'extrémité en forme de crochet en U sont réalisées sous la forme d'une barre métallique pliée de section rectangulaire dont la largeur transversale correspond
15 sensiblement à la distance séparant les faces internes opposées en vis-à-vis des ailes parallèles de l'adaptateur.

Toutefois, une telle conception d'un adaptateur ne permet pas, à l'aide du même adaptateur, de monter un balai d'essuie-glace sur des bras d'essuie-glace de dimensions différentes et
20 notamment lorsque les dimensions longitudinales de la portion d'extrémité en forme de crochet en U varie d'un bras d'essuie-glace à l'autre.

Afin de s'adapter notamment à aux moins trois gammes de dimensions différentes de l'extrémité en forme de crochet d'un
25 bras d'essuie-glace, le document US-A1-2014/0352097 propose une conception d'un adaptateur comportant un corps destiné à être reçu dans un fond concave du crochet d'extrémité et une branche de verrouillage qui s'étend longitudinalement depuis le corps avant et qui porte une série de trois ergots de verrouillage
30 en saillie dont chacun est destiné à être reçu dans une lumière de verrouillage du crochet d'extrémité du bras d'essuie-glace, en fonction des dimensions du crochet d'extrémité.

Une telle conception a notamment pour inconvénient d'augmenter la hauteur hors-tout de l'adaptateur aboutissant, en fonction des dimensions du crochet d'extrémité, soit à une partie de la patte de verrouillage d'encombrement important située hors
5 du crochet, soit à un montage avec une compression verticale importante de l'adaptateur à l'intérieur du crochet.

L'invention vise à proposer un adaptateur, notamment de dimensions réduites, qui permet le montage d'un balai d'essuie-
10 glace sur au moins deux bras d'essuie-glace dont les dimensions de la portion d'extrémité libre en forme de crochet en U sont différentes.

BREF RESUME DE L'INVENTION

15 L'invention propose un adaptateur, pour le raccordement d'un balai d'essuie-glace à une extrémité avant en forme de crochet en U d'un bras d'essuie-glace, comprenant :

- un corps avant de profil externe convexe, destiné à être reçu dans un fond avant concave du crochet d'extrémité ;
- 20 - et au moins une branche qui s'étend longitudinalement vers l'arrière depuis le corps avant et qui porte un seul ergot de verrouillage en saillie destiné à être reçu dans une lumière de verrouillage du crochet d'extrémité du bras d'essuie-glace, caractérisé en ce que l'adaptateur comprend au moins deux crans
25 transversaux de positionnement longitudinal de l'adaptateur, décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre dont l'un ou l'autre est destiné à coopérer avec un bord transversal arrière d'un crochet d'extrémité en fonction des dimensions du crochet d'extrémité.

30 Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- l'adaptateur comporte au moins une patte de positionnement déformable élastiquement, et au moins deux crans de positionnement sont portés par la patte de positionnement ;

- la patte de positionnement est une poutre déformable élastiquement qui pivote autour d'un axe orthogonal à la direction longitudinale de l'adaptateur ;

5 - la patte de positionnement s'étend longitudinalement vers l'arrière, et au moins deux crans de positionnement sont formés au voisinage d'une extrémité libre arrière de la patte de positionnement ;

10 - la patte de positionnement s'étend longitudinalement dans le prolongement de la branche de l'adaptateur qui porte l'ergot de verrouillage ;

15 - l'adaptateur comprend deux ailes latérales parallèles entre lesquelles le corps avant s'étend transversalement et dont les faces internes en vis-à-vis sont prévues pour coopérer avec des faces latérales externes du crochet d'extrémité, et la branche et la patte de positionnement s'étendent longitudinalement entre ces faces internes ;

20 - l'adaptateur comprend deux ailes latérales parallèles entre lesquelles le corps avant s'étend transversalement et dont les faces internes en vis-à-vis sont prévues pour coopérer avec des faces latérales externes du crochet d'extrémité, et la patte de positionnement s'étend longitudinalement dans le prolongement d'une de ces ailes ;

25 - chacune des deux ailes est prolongée longitudinalement vers l'arrière par une patte de positionnement ;

- l'ergot de verrouillage est délimité par une face transversale de butée orientée longitudinalement vers l'arrière ;

- chaque patte de positionnement porte au moins trois crans de positionnement décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre ;

30 - le corps avant comporte un élément élastique destiné à être monté comprimé élastiquement contre une portion en vis-à-vis du fond concave du crochet d'extrémité ;

- l'adaptateur est réalisé en une seule pièce moulée en matière plastique.

L'invention propose aussi un ensemble comprenant un bras d'essuie-glace comportant une extrémité avant en forme de crochet en U et un adaptateur selon l'invention, caractérise en ce qu'un tronçon du crochet d'extrémité du bras d'essuie-glace est positionné longitudinalement sans jeu entre, d'une part, une face transversale de butée orientée longitudinalement vers l'arrière de l'ergot de verrouillage et, d'autre part, un desdits crans de positionnement.

Selon une autre caractéristique de l'ensemble, la lumière de verrouillage est délimitée longitudinalement vers l'arrière par un bord transversal qui est maintenu, par ladite au moins une patte élastique, en appui longitudinal contre la face transversale de butée de l'ergot de verrouillage.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaitront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée qui représente un ensemble selon une conception de l'état de la technique constitué d'un bras d'essuie-glace, d'un adaptateur et d'un étrier principal d'articulation d'une lame d'essuyage ;

- la figure 2 est une vue en perspective à grande échelle (en vue de dessous) d'un adaptateur du type de celui représenté à la figure 1 selon un premier mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 3 est une vue latérale de détail à grande échelle de la portion d'extrémité avant en forme de crochet en U du bras d'essuie-glace illustré à la figure 1 ;

- la figure 4A est une vue en coupe, selon le plan 4-4 de la figure 2 qui illustre l'adaptateur représenté à la figure 2 en position montée dans une portion d'extrémité en forme de crochet en U d'un bras d'essuie-glace d'une première série de dimensions ;

- les figure 4B et 4C sont des vues analogues à celle de la figure 4A qui illustrent le même adaptateur en position montée dans deux bras d'essuie-glace de dimensions différentes ;

- la figure 5 est une vue en section selon le plan 5-5 de la figure 2 qui illustre l'adaptateur en position dans la portion d'extrémité en forme de crochet en U du balai d'essuie-glace de la figure 4A ;

- les figures 6A à 6C sont des vues analogues à celles des figures 4A à 4C qui illustrent un deuxième mode de réalisation d'un adaptateur selon l'invention.

DESCRIPTION DETAILLEE DES FIGURES

Dans la suite de la description, des éléments présentant une structure identique ou des fonctions analogues seront désignés par des mêmes références.

Dans la suite de la description, on adoptera de manière non limitative et sans référence à la gravité terrestre, des orientations longitudinale, verticale et transversale indiquées par le trièdre "L,V,T" des figures. On définit aussi un plan horizontal qui s'étend longitudinalement et transversalement.

A la figure 1, on a représenté une portion d'un bras d'essuie-glace 10, aussi appelé bras d'entraînement, qui est associé à un adaptateur 12 pour le raccordement mécanique du bras d'essuie-glace 10, ici à un étrier principal 14 de support d'une lame d'essuyage (non représentée) d'un essuie-glace.

La partie longitudinale avant du bras d'essuie-glace 10 représentée notamment aux figures 1 et 2 prolonge le corps

principal 16 du bras d'essuie-glace 10 et est conformée en un crochet 18 en forme de U.

La partie d'extrémité libre en forme de crochet 18 en U est constituée d'un brin supérieur horizontal 20, d'un brin inférieur horizontal 22 dont chacun est délimité par une face horizontale plane 24, 26 respectivement.

Les deux brins horizontaux parallèles 20 et 22 sont reliés entre eux par un brin d'extrémité longitudinal avant 27 courbe conformé en un arc semi cylindrique qui délimite intérieurement un fond semi cylindrique concave 28.

Le tronçon inférieur 22 est délimité longitudinalement vers l'arrière par une face transversale et verticale d'extrémité arrière 30.

De manière connue, au voisinage de la face d'extrémité arrière 30, le brin inférieur 22 comporte, une lumière de verrouillage 34 qui est ici un trou vertical débouchant qui est délimité longitudinalement par un bord d'extrémité avant 36 et par un bord d'extrémité arrière 38 dont chacun est conformé avec un profil arrondi concave.

De manière connue, le bras d'essuie-glace 10 et notamment sa portion d'extrémité avant en forme de crochet 18 en U, est réalisé sous la forme d'une barre métallique à section transversale rectangulaire (ici à angles arrondis) qui est coupée et pliée, et qui est délimitée transversalement par deux faces latérales verticale externes 32.

Parmi certaines des dimensions caractéristiques de la portion d'extrémité 18, on a indiqué, à la figure 3, la distance longitudinale D1 séparant le bord d'extrémité longitudinale avant-du brin recourbé 27 de la face transversale d'extrémité arrière 30 du brin 22 ; la distance D2 séparant ce bord du bord d'extrémité arrière 38 de la lumière de verrouillage 34 ; la distance D3 séparant ce bord du bord d'extrémité avant 36 de la lumière de verrouillage 34 ; la distance longitudinale D4 séparant les deux

bords d'extrémité avant 36 et arrière 38 de la lumière de verrouillage 34 ; ainsi que la distance verticale D5 séparant les faces horizontales opposées et en vis-à-vis 24 et 26, cette distance D5 correspondant sensiblement au diamètre du fond concave de profil semi-cylindrique circulaire 28 du brin recourbé 27.

Comme on peut le voir notamment aux figures 1 et 2, l'adaptateur 12 est ici une pièce moulée en une seule pièce en matière plastique qui comporte deux ailes latérales verticales et longitudinales opposées 40 qui, au voisinage de leurs extrémités libres avant à profil arrondi convexe 42, sont reliées entre elles par un corps avant 44 de forme générale cylindrique convexe qui s'étend transversalement entre des portions en vis-à-vis des faces internes opposées 46 des ailes latérales 40.

Le corps avant 44 se prolonge longitudinalement vers l'arrière par deux branches longitudinales sensiblement horizontales dont une branche supérieure 48 et une branche inférieure 50 forment un V.

Comme le corps avant 44, les deux branches supérieure 48 et inférieure 50 s'étendent transversalement entre des portions en vis-à-vis des faces latérales internes opposées 46 des ailes latérales 40.

Le corps avant 44 est évidé intérieurement et délimite un logement interne cylindrique circulaire concave 52, d'axe géométrique A, qui est apte à recevoir à rotation une tige d'articulation 74 de profil et de dimension complémentaires appartenant ici à l'étrier d'articulation 14.

Le corps avant 44 et les branches 48 et 50 comportent ici deux nervures externes en relief 54 d'orientation générale longitudinale et qui sont parallèles.

Il s'agit de nervures de renfort de manière que, sans l'endommager, l'adaptateur 12 se présente sous la forme d'une "pince" à deux branches 48 et 50 qui est déformable

élastiquement, par rapport à son état de repos représenté notamment aux figures 1 et 2, pour rapprocher verticalement ou écarter l'une de l'autre les deux branches 48 et 50.

Selon l'état de la technique, au voisinage de son extrémité
5 longitudinale arrière 49, 51 respectivement chaque branche 48, 50 comporte une languette 56, 58 de préhension de manière, en agissant sur au moins une languette, à permettre la déformation de l'adaptateur 12 par rapprochement vertical des branches 48 et 50 comme mentionné précédemment.

10 Sur sa face externe 60, la branche inférieure 50 comporte un seul ergot de verrouillage 62 qui est formé en saillie et qui s'étend globalement verticalement vers le bas.

L'ergot de verrouillage 62 est dimensionné de manière à pouvoir pénétrer, avec jeu, verticalement vers le bas à l'intérieur
15 de la lumière de verrouillage 34.

L'ergot de verrouillage 62 est délimité longitudinalement vers l'arrière par une face transversale de butée 64 à profil arrondi convexe qui est orientée longitudinalement vers l'arrière et qui est apte à coopérer avec le bord d'extrémité arrière 38 de
20 la lumière de verrouillage 34.

Sur sa surface externe convexe, le corps avant 44 comporte une lame élastique formant ressort 59 qui est apte à coopérer avec une portion en vis-à-vis du fond concave 28 du brin courbé 27 de la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U
25 du bras d'essuie-glace 10.

En position montée de l'adaptateur 12 à l'intérieur de la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U, la lame formant ressort 59 est montée comprimée longitudinalement de manière à exercer longitudinalement vers l'arrière, un effort tendant à
30 plaquer la face transversale arrière de butée 64 de l'ergot de verrouillage 62 contre le bord arrière 38 de la lumière de verrouillage 34.

L'étrier principal 14, représenté à titre d'exemple non limitatif à la figure 1, est ici une pièce par exemple en tôle découpée et pliée dont la partie centrale est constituée pour l'essentiel par deux joues verticales et longitudinales parallèles 70 dont chacune est délimitée par une face verticale interne 72 entre lesquelles s'étend transversalement une tige d'articulation 74 qui est apte à être reçue dans le logement 52 du corps avant 44 de l'adaptateur 12.

De manière connue, l'assemblage s'effectue ici en mettant d'abord en place l'adaptateur 12 sur la tige d'articulation 74 en emboîtant cette dernière longitudinalement d'arrière en avant jusque dans le logement 52, puis en venant mettre en place la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U du bras d'essuie-glace 10 dans laquelle l'adaptateur 12 est emboîté longitudinalement, d'arrière en avant, jusqu'à ce que l'ergot de verrouillage 62 pénètre et s'emboîte dans la lumière de verrouillage 34.

Cette opération est réalisée en comprimant légèrement la lame formant ressort 59 et elle est facilitée par le profil avant en forme de rampe inclinée 66 de l'ergot de verrouillage 62 qui coopère avec un bord transversal horizontal supérieur arrière 31 en vis-à-vis du brin inférieur 22 pour provoquer une déformation élastique au moins de la branche inférieure 50.

Lorsque l'on souhaite procéder au démontage, et donc au déverrouillage de la portion d'extrémité en forme de crochet en U 18 du bras d'essuie-glace 10 de l'adaptateur 12, l'opérateur doit agir sur la branche, ici inférieure 50, portant l'ergot 62 pour la déformer verticalement vers le haut et provoquer sa sortie hors de la lumière de verrouillage 34 et ceci ici en agissant sur la languette 58.

Dans cette conception selon l'état de la technique, à l'exception de l'ergot de verrouillage et de la lame formant ressort, l'adaptateur présente une double symétrie générale de

conception, d'une part par rapport à un plan vertical longitudinal médian et, d'autre part, par rapport à un plan longitudinal horizontal médian.

On décrira maintenant le premier mode de réalisation d'un adaptateur selon l'invention tel qu'illustré notamment aux figures 5 4A à 4C en référence et par comparaison avec ce qui a été décrit relativement à un adaptateur 12 selon l'état de la technique tel qu'illustré à la figure 1.

Dans la description des modes de réalisation selon l'invention, la conception générale du bras d'essuie-glace 10 avec 10 sas portion d'extrémité en forme de crochet en U est identique à celle décrite précédemment en référence à l'état de la technique.

La conception de l'adaptateur 12 selon l'invention se caractérise par les modifications apportées à la portion 15 d'extrémité arrière de la branche inférieure 50 - qui porte l'ergot de verrouillage 62 - qui se présente sous la forme d'une patte déformable élastiquement 80 de positionnement longitudinal et de rattrapage des jeux permettant, au moyen d'un même adaptateur 12, le raccordement ici de trois bras d'essuie-glace 10 dont la 20 portion d'extrémité avant en forme de crochet 18 en U est de dimensions différentes, notamment au regard des dimensions longitudinales D1, D2 et D3.

A cet effet, la branche inférieure 50 se prolonge 25 longitudinalement vers l'arrière à partir de son bord d'extrémité arrière 49 par une patte 80 qui est conformée en une poutre déformable élastiquement qui peut pivoter autour d'un axe d'orientation transversale B qui est situé longitudinalement sensiblement au droit du bord 49.

La face inférieure 82 de la patte de positionnement 80 30 présente un profil en escalier à trois marches qui sont décalées longitudinalement vers l'arrière l'une par rapport à l'autre et verticalement vers le bas depuis l'avant vers l'arrière.

Ces trois marches forment ici un groupe qui est décalé longitudinalement vers l'arrière par rapport à l'ergot de verrouillage 62.

5 Chacune des trois marches 84A, 84B, 84C est délimitée longitudinalement vers l'avant par une face transversale verticale 86A, 86B, 86C qui constitue un cran, orienté vers l'avant, apte à coopérer avec une portion en vis-à-vis de la face transversale d'extrémité arrière 30 du brin inférieur 22 de la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U du balai d'essuie-glace 10.

10 Comme on peut le voir aux figures 4A à 4C, en fonction des dimensions longitudinales de la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U du bras d'essuie-glace 10, c'est soit le cran 84A qui coopère avec la face transversale d'extrémité 30 (figure 4A), soit le cran 86B (figure 4B), soit le cran 86C (figure 4C).

15 Dans chacun de ces trois cas, le tronçon d'extrémité arrière du brin inférieur 22 qui s'étend entre le bord d'extrémité arrière 38 de la lumière de verrouillage 34 et la face transversale d'extrémité arrière 30 est reçu longitudinalement sans jeu entre le bord d'extrémité arrière convexe 64 de l'ergot de verrouillage 62
20 et le cran associé 86A, 86B, ou 86C de la patte de positionnement 80.

A titre de variante, sur la figure 5 et sur la figure 2, la partie d'extrémité arrière de la branche supérieure 48 est réalisée de manière identique et symétrique à celle de la branche
25 inférieure 50, c'est-à-dire qu'elle est aussi conçue sous la forme d'une patte de positionnement 80 à profil en escalier comportant des crans de positionnement et un ergot de verrouillage de manière à conférer à l'adaptateur 12 une structure symétrique permettant de le monter indifféremment dans l'un ou l'autre sens.

30 Comme on peut le voir aux figures 4A, 4B et 4C, la portion d'extrémité libre de la patte de positionnement 80 qui fait plus ou moins saillie longitudinalement vers l'arrière au-delà de la face transversale d'extrémité arrière 30 du brin inférieur 22 permet,

comme précédemment avec la languette 58, d'agir sur la branche inférieure 50 pour la déformer élastiquement et extraire l'ergot de verrouillage 62 hors de la lumière de verrouillage 34 pour procéder au démontage.

5 On décrira maintenant le deuxième mode de réalisation d'un adaptateur 12 selon l'invention tel qu'il est illustré aux figures 6A à 6C.

Par rapport à l'adaptateur 12 selon l'état de la technique, les crans de positionnement longitudinal de la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U du bras d'essuie-glace 10 par rapport à l'adaptateur 12 sont ici formés sur au moins une patte de positionnement 80 qui s'étend dans un plan longitudinal et vertical dans le prolongement d'une aile latérale verticale 40.

De plus, les dimensions de l'adaptateur selon l'invention permettant le montage et l'assemblage avec des crochets d'extrémité de dimensions différentes, sont réduites en étant sensiblement égales à celles de l'adaptateur selon l'état de la technique illustré par exemple à la figure 1.

Tel qu'illustré, selon le deuxième mode de réalisation, l'adaptateur 12 présente une symétrie générale de conception par rapport à un plan vertical médian et il comporte ainsi deux pattes de positionnement 80 dont chacune s'étend dans le prolongement d'une aile latérale verticale associée 40.

C'est la face longitudinale et verticale intérieure (ou interne) 82 de la patte de positionnement 80 qui présente un profil en escalier à trois marches 84A, 84B, 84C qui sont décalées longitudinalement d'avant en arrière l'une par rapport à l'autre et transversalement vers l'intérieur l'une par rapport à l'autre, d'avant en arrière.

30 Ainsi, comme précédemment en référence au premier mode de réalisation, en fonction des dimensions de la portion d'extrémité en forme de crochet 18 en U du bras d'essuie-glace 10, c'est l'une ou l'autre des trois paires de crans 86A, 86B ou

86C qui coopère avec une portion en vis-à-vis de la face transversale d'extrémité arrière 30 du brin inférieur 22.

Dans les différents exemples de réalisation qui ont été représentés et décrits, l'ergot de verrouillage est porté par la
5 branche qui est adjacente au brin inférieur « court » 22. Toutefois, à titre de variante non représentée, l'ergot unique peut être prévu sur l'autre branche de l'adaptateur adjacente au brin supérieur 20, ce dernier comportant alors une lumière complémentaire de l'ergot de verrouillage.

10 L'invention trouve à s'appliquer pour tout type de balai d'essuie-glace et notamment pour des balais dits de type plat (aussi appelés « balai flat blade »), ou dits de type « hybride ».

REVENDICATIONS

5

1. Adaptateur (12), pour le raccordement d'un balai
d'essuie-glace (10) à une extrémité avant (18) en forme de
10 crochet en U d'un bras d'essuie-glace (10), adaptateur (12)
comprenant :

- un corps avant (44) de profil externe convexe, destiné à
être reçu dans un fond avant concave (28) du crochet d'extrémité
(18) ;

15 - et au moins une branche (50) qui s'étend
longitudinalement vers l'arrière depuis le corps avant (44) et qui
porte un seul ergot de verrouillage (62) en saillie destiné à être
reçu dans une lumière de verrouillage (34) du crochet d'extrémité
(18) du bras d'essuie-glace (10),

20 caractérisé en ce qu'il comprend au moins deux crans (86A, 86B,
86C) transversaux de positionnement longitudinal de l'adaptateur,
décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre dont l'un ou
l'autre est destiné à coopérer avec un bord transversal (30) du
crochet d'extrémité (18), en fonction de la dimension du crochet
25 d'extrémité.

2. Adaptateur selon la revendication 1, caractérisé en ce
qu'il comporte au moins une patte de positionnement (80)
déformable élastiquement, et en ce que les au moins deux crans
30 de positionnement (86A, 86B, 86C) sont portés par la patte de
positionnement (80).

3. Adaptateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la patte de positionnement (80) est une poutre déformable élastiquement qui pivote autour d'un axe (B) orthogonal à la direction longitudinale.

5

4. Adaptateur selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que la patte de positionnement (80) s'étend longitudinalement vers l'arrière, et en ce que les au moins deux crans de positionnement sont formés au voisinage d'une extrémité libre arrière de la patte de positionnement (80).

10

5. Adaptateur selon la revendication 4, caractérisé en ce que la patte de positionnement (80) s'étend longitudinalement dans le prolongement de ladite branche (50) qui porte l'ergot de verrouillage (62).

15

6. Adaptateur selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend deux ailes latérales (40) parallèles entre lesquelles le corps avant (44) s'étend transversalement et dont les faces internes en vis-à-vis (46) sont prévues pour coopérer avec des faces latérales externes (32) du crochet d'extrémité (18), et en ce que ladite branche (50) et la patte de positionnement (80) s'étendent longitudinalement entre lesdites faces internes (46).

20

7. Adaptateur selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il comprend deux ailes latérales (40) parallèles entre lesquelles le corps avant (44) s'étend transversalement et dont les faces internes en vis-à-vis (46) sont prévues pour coopérer avec des faces latérales externes (32) du crochet d'extrémité (18), et en ce que la patte de positionnement (80) s'étend longitudinalement dans le prolongement d'une desdites ailes (40).

30

8. Adaptateur selon la revendication 7, caractérisé en ce que chacune des deux ailes (40) est prolongée longitudinalement vers l'arrière par une patte de positionnement (80).

5 9. Adaptateur selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'ergot de verrouillage (62) est délimité par une face transversale de butée (64) orientée longitudinalement vers l'arrière.

10 10. Adaptateur selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que chaque patte de positionnement (80) porte au moins trois crans (86A, 86B, 86C) de positionnement décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre.

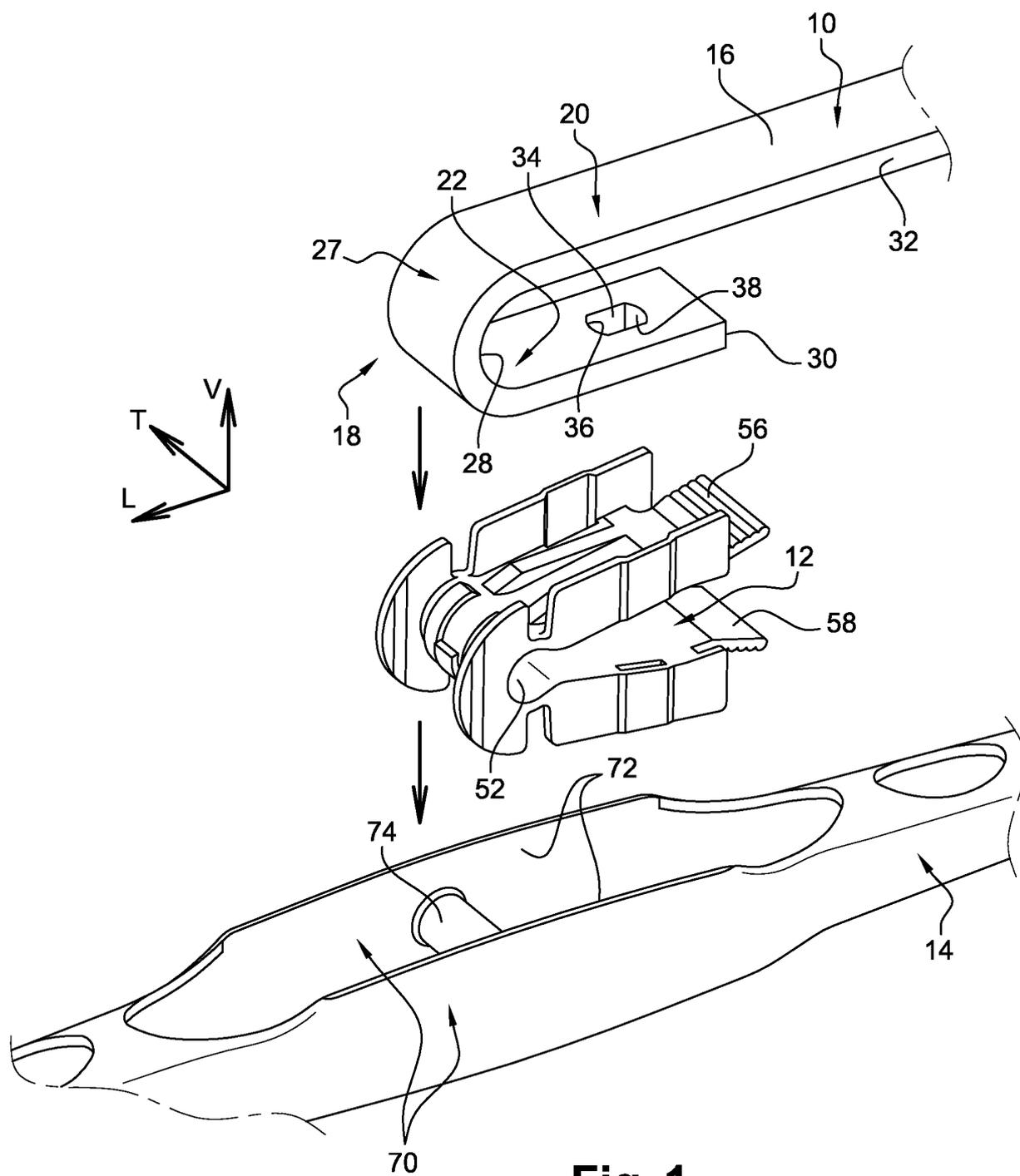
15 11. Adaptateur selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps avant (44) comporte un élément élastique (59) destiné à être monté comprimé élastiquement contre une portion en vis-à-vis du fond concave (28) du crochet d'extrémité (18).

20 12. Adaptateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une seule pièce moulée en matière plastique.

25 13. Ensemble comprenant un bras d'essuie-glace (10) comportant une extrémité avant (18) en forme de crochet en U et un adaptateur (12) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un tronçon du crochet d'extrémité (18) du bras d'essuie-glace (10) est positionné longitudinalement sans jeu entre une face transversale de butée
30 (64) orientée longitudinalement vers l'arrière de l'ergot de verrouillage (62) et un desdits crans de positionnement.

14. Ensemble selon la revendication 13 prise en combinaison avec la revendication 2, caractérisé en ce que la lumière de verrouillage (34) est délimitée longitudinalement vers l'arrière par un bord transversal (38) qui est maintenu par ladite
5 au moins une patte élastique (80) en appui longitudinal contre la face transversale de butée (64) de l'ergot de verrouillage (62).

1/4

**Fig. 1**

2 / 4

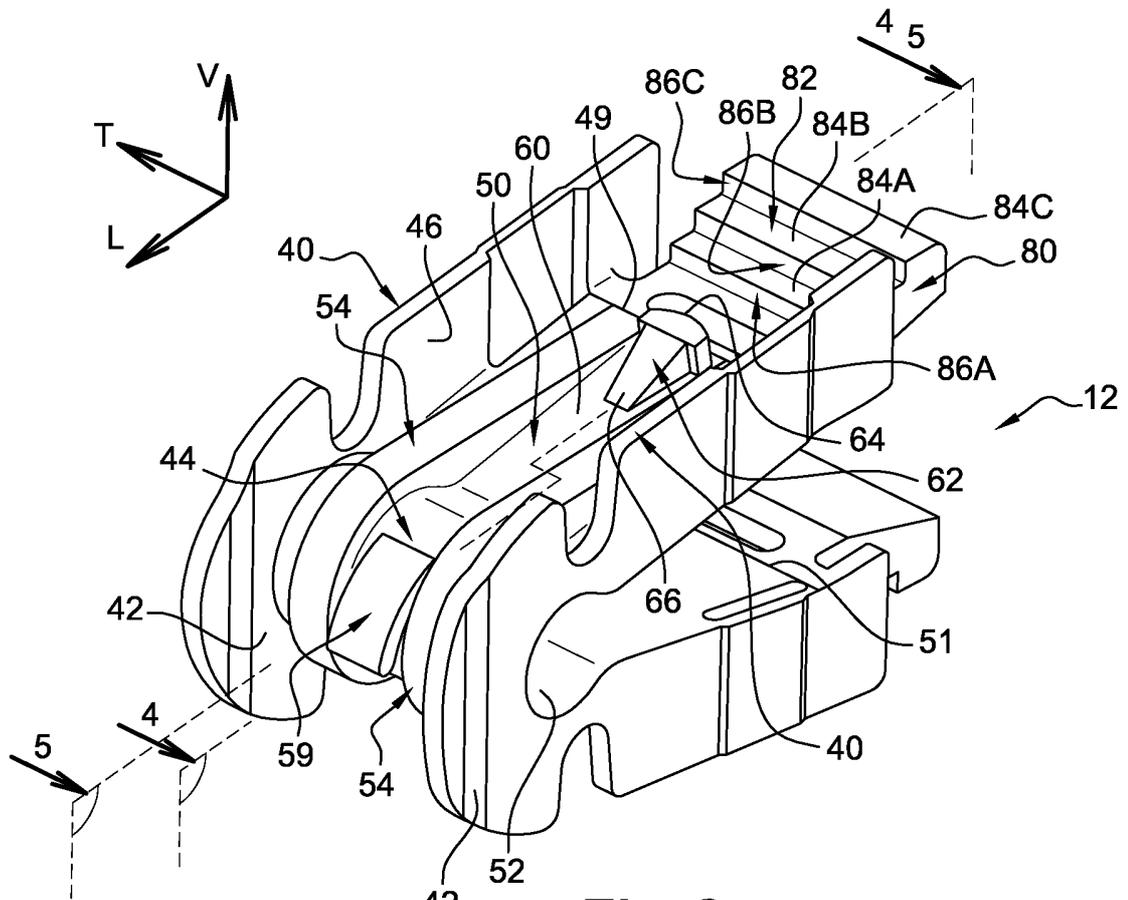


Fig. 2

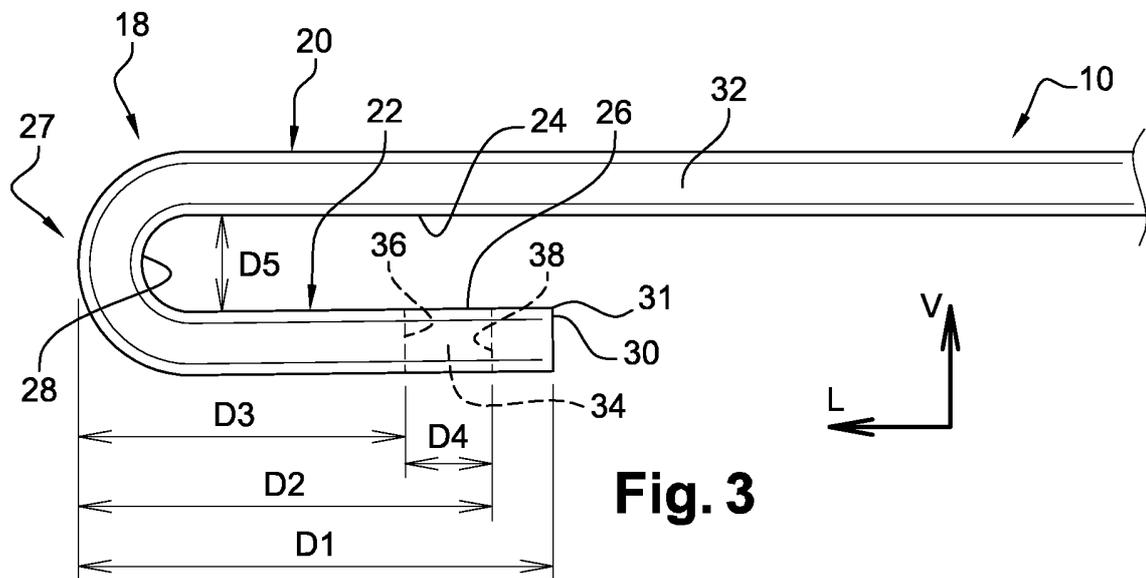


Fig. 3

3 / 4

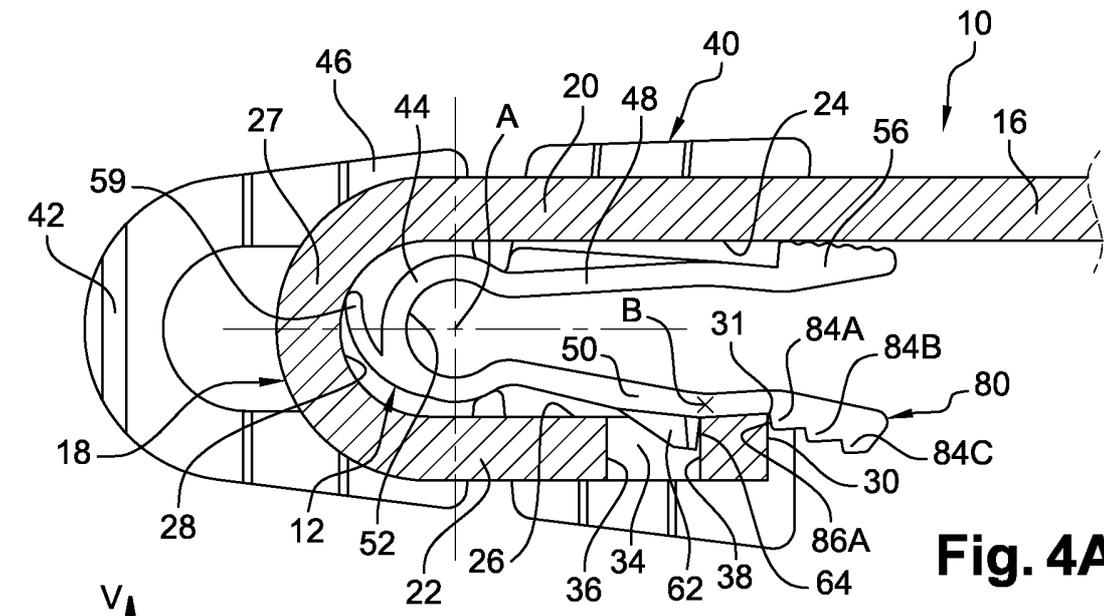


Fig. 4A

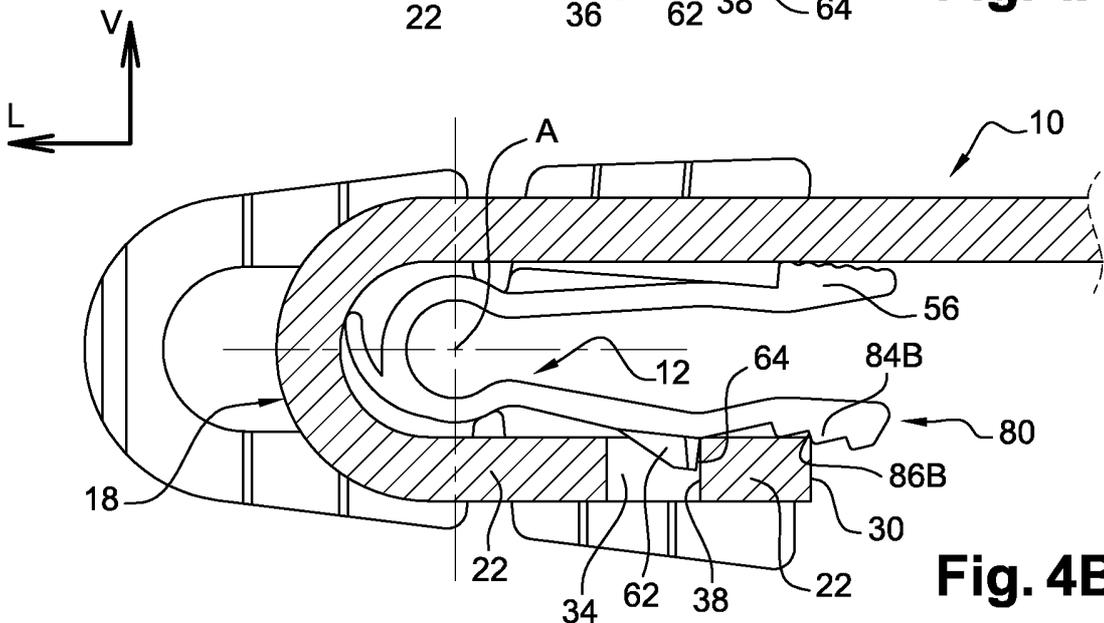


Fig. 4B

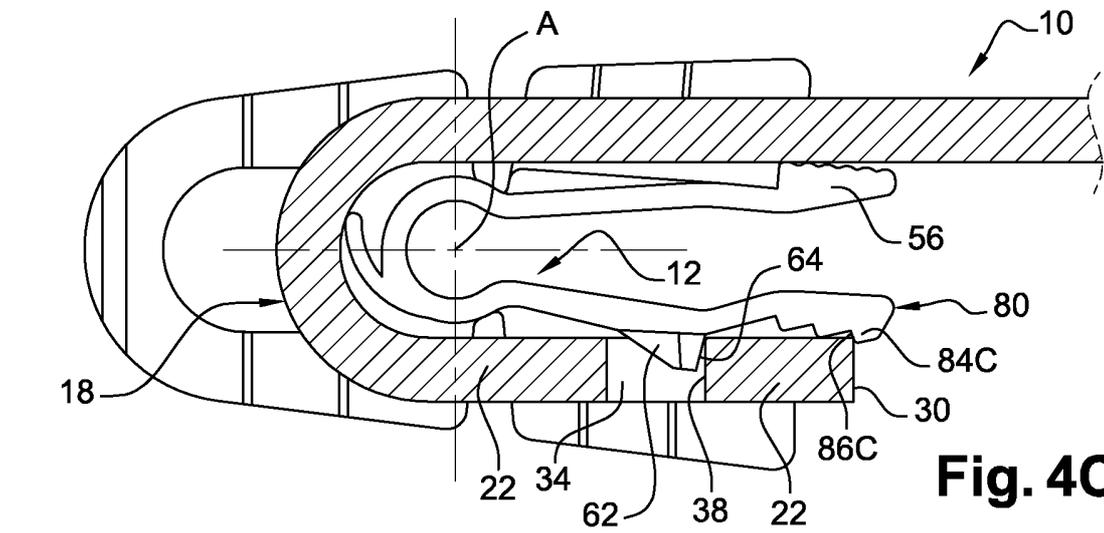


Fig. 4C

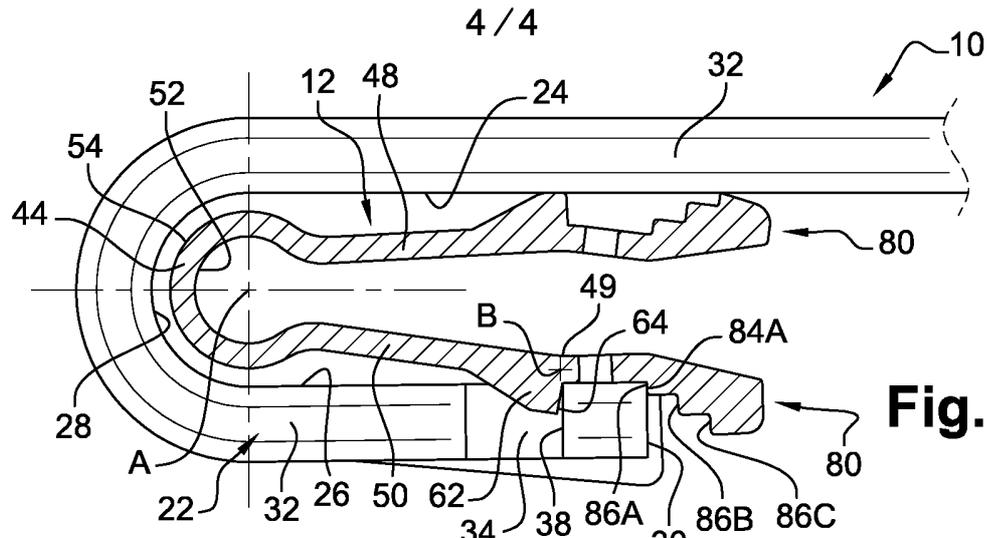


Fig. 5

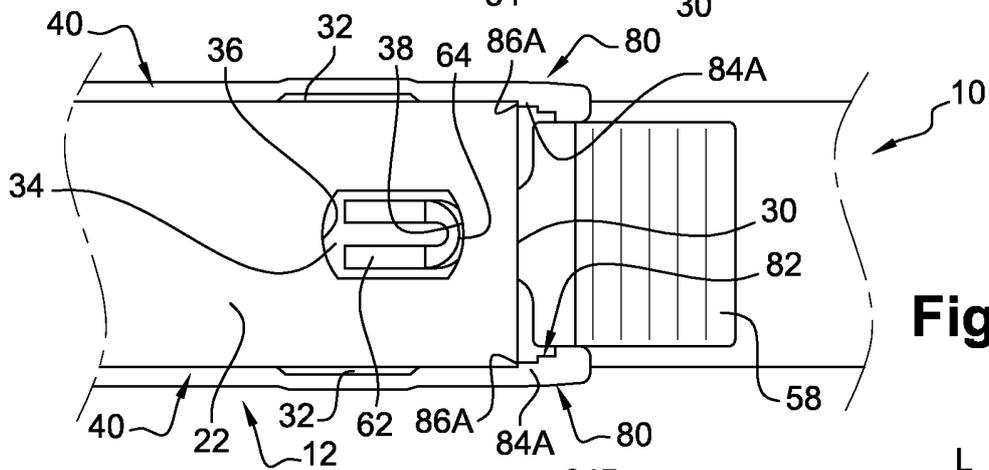


Fig. 6A

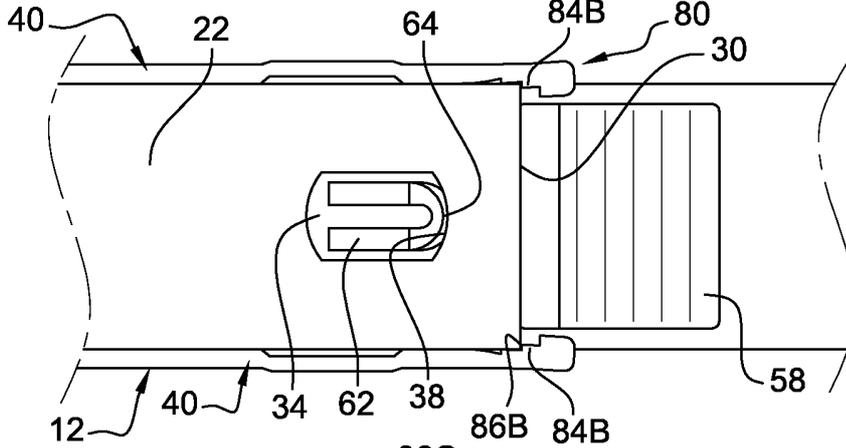


Fig. 6B

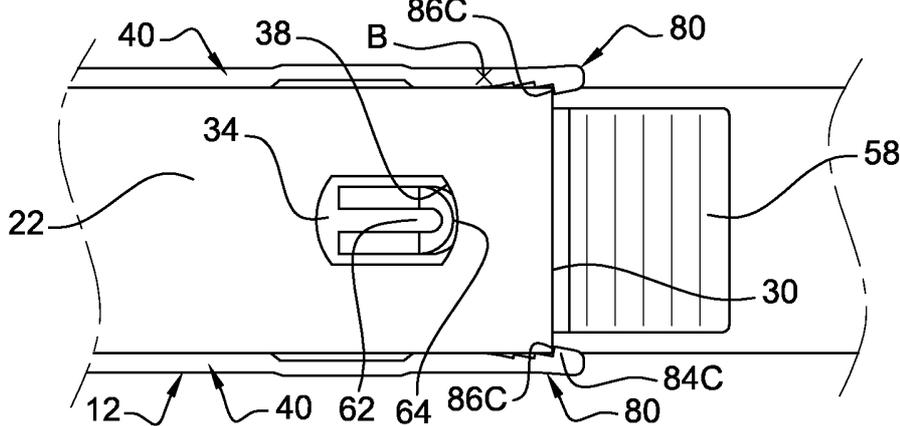
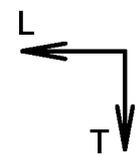


Fig. 6C





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 822953
FR 1652625

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 0 528 307 A1 (SWF AUTO ELECTRIC GMBH [DE]) 24 février 1993 (1993-02-24) * le document en entier * -----	1-14	B60S1/40 B60S1/34
A,D	US 2014/352097 A1 (COX DENNIS E [US] ET AL) 4 décembre 2014 (2014-12-04) * le document en entier * -----	1-14	
A	KR 2009 0030949 A (KCW CORP [KR]) 25 mars 2009 (2009-03-25) * le document en entier * -----	1-14	
A	US 2009/293218 A1 (FUJIWARA MASARU [JP] ET AL) 3 décembre 2009 (2009-12-03) * le document en entier * -----	1-14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60S
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		18 novembre 2016	Blandin, Béatrice
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1652625 FA 822953**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-11-2016

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0528307 A1	24-02-1993	DE 4127101 A1 EP 0528307 A1 ES 2087367 T3	18-02-1993 24-02-1993 16-07-1996
US 2014352097 A1	04-12-2014	CN 105307912 A EP 3003799 A1 JP 2016520021 A KR 20160013897 A US 2014352097 A1 WO 2014194085 A1	03-02-2016 13-04-2016 11-07-2016 05-02-2016 04-12-2014 04-12-2014
KR 20090030949 A	25-03-2009	AUCUN	
US 2009293218 A1	03-12-2009	CN 101356082 A DE 112007000255 T5 US 2009293218 A1 WO 2007088780 A1	28-01-2009 11-12-2008 03-12-2009 09-08-2007